



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maternités

Question écrite n° 62884

Texte de la question

M. Pierre Morange appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les risques sanitaires encourus par la population de la Tarentaise après la fermeture de la maternité de Moûtiers. Le relief, la climatologie, la durée des transports, l'importance des populations sédentaire et saisonnière et la rénovation de l'hôpital, notamment la maternité, mais aussi l'éloignement des autres plateaux techniques lourds imposent la réouverture immédiate du plateau obstétrical de niveau 1 de Moûtiers. Ne pas satisfaire à l'obligation de moyens en personnel et matériel en matière sanitaire engage la responsabilité individuelle et collective de l'administration et du ministre de tutelle. La proposition innovante, faite localement, de financer un poste supplémentaire de gynécologue-obstétricien partagé par Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice répond à la demande de la population dans le cadre d'une intercommunalité efficace et pérenne. Aussi il souhaite connaître les mesures qu'il compte prendre afin d'obtenir la réouverture de la maternité de Moûtiers et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62884

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3649